

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00026 Numéro SIREN : 334 356 938 Nom ou dénomination : AA BEAUJOIRE HOTEL
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2019 sous le numéro de dépôt 12575

2050 - Bilan Actif

Déposé au Greffe

le 09 JUL. 2019

sous le N° 12575

RCS N° 863 0026

DGFIP N° 2050 2018

1

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AA BEAUJOIRE HOTEL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 15 RUE DES PAYS DE LA LOIRE 44300 NANTES Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 3 4 3 5 6 9 3 8 0 0 0 2 0 Néant ☐

Exercice N clos le 31/10/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6 485
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	14 000
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	88 115
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	421 717
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	94 651
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	11 432
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI	116	
TOTAL (II)		BJ	BK	530 318
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *			
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	7 561
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	18 700
	Autres créances (3)	BZ	CA	293 715
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	72 524	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	13 637	
TOTAL (III)		CJ	CK	406 140
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	638 121
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *				
Immobobilisations :		Stocks :		
		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AA BEAUJOIRE HOTEL		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 113...)	DA		38 113	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		68 602	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		3 811	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		164 399	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		171 707	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		446 632
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		73 941	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		22 462	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		59 803	
	Dettes fiscales et sociales	DY		27 849	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA		7 431	
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		191 488	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		638 121	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		103 336		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		70		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AA BEAUJOIRE HOTEL						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	244 850	FB		FC	244 850	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	645 233	FH		FI	645 233	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	890 083	FK		FL	890 083	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	6 054	
	Subventions d'exploitation					FO	4 124	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 133	
	Autres produits (1) (11)					FQ	177	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	905 574	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	81 930	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(842)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	369 802	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 374	
	Salaires et traitements*					FY	191 894	
	Charges sociales (10)					FZ	42 087	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	36 729
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	7 365		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	739 343	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	166 231	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	68 497	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 591	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	72 089	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	674	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	674	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	71 414	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	237 646	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AA BEAUJOIRE HOTEL		Néant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	675	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	675	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	675	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	66 614	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	978 338	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	806 631	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	171 707	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	72 089
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	5 133
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	6 741	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Produits des cessions d'éléments d'actif			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				675	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS AA BEAUJOIRE HOTEL** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	10 882	KE		KF 800	
	Terrains		KG	14 000	KH		KI	
	Constructions		KJ		KK		KL	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		KM		KN		KO	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles		KS	112 980	KT		KU 2 600	
	Matériel de transport *		KV	366 293	KW		KX 42 460	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		KY		KZ		LA	
	Emballages récupérables et divers *		LB	110 782	LC		LD 14 252	
	Immobilisations corporelles en cours		LE		LF		LG	
	Avances et acomptes		LH	1 200	LI		LJ	
	TOTAL III	LN	605 256	LO		LP	59 313	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U	122 586	8V		8W	
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières		IT	27 155	IU		IV		
TOTAL IV	LQ	149 742	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	765 882	ØH		ØJ	60 113		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		3		4		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IX		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	11 682	IX	
	Terrains		IP		LX		LY	14 000	LZ	
	Constructions		IQ		MA		MB		MC	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		IR		MD		ME		MF	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles		IT		MJ	12 140	MK	103 440	ML	
	Matériel de transport *		IU		MM		MN	408 753	MO	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IV		MP		MQ		MR	
	Emballages récupérables et divers *		IW		MS	6 814	MT	118 221	MU	
	Immobilisations corporelles en cours		IX		MV		MW		MX	
	Avances et acomptes		MY		MZ	1 200	NA		NB	
	TOTAL III	IV		NG	20 154	NH	644 416	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations		IØ		ØX	16 502	ØY	106 084	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	27 039	2F	116	2G		
TOTAL IV	I3		NJ	43 541	NK	106 200	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	63 695	ØL	762 299	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2018
DGFIP N° 2054 bisFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/10/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AA BEAUJOIRE HOTEL

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... —

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AA BEAUJOIRE HOTEL										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	3 853	PF	2 631	PG		PH	6 485		
Terrains		PI	14 000	PJ		PK		PL	14 000		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	96 094	QA	4 161	QB	12 140	QC	88 115		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	288 994	QE	27 071	QF		QG	316 065		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	109 600	QM	2 864	QN	6 814	QO	105 651		
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	508 689	QV	34 097	QW	18 954	QX	523 832		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	512 542	ØP	36 729	ØQ	18 954	ØR	530 318		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AA BEAUJOIRE HOTEL						Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10							

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AA BEAUJOIRE HOTEL				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	11 432	UM		UN	11 432
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	116	UV		UW	116
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	18 700		18 700		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	142		142		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11 022		11 022	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	9 805		9 805	
	Groupe et associés (2)	VC	262 823		262 823		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 922		9 922		
	Charges constatées d'avance	VS	13 637		13 637		
	TOTAUX		VT	337 603	VU	326 054	VV
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	70		70		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	73 871		8 182	33 543	32 145
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	59 803		59 803		
Personnel et comptes rattachés		8C	8 438		8 438		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 312		12 312		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 109		2 109		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 990		4 990		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 431		7 431		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	169 025	VZ	103 336	33 543	32 145
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	55 272	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	5 812	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

2058A - Détermination du résultat fiscal

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AA BEAUJOIRE HOTEL Néant ☐ *

Exercice N. clos le : 31/10/2018

I. RÉINTÉGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WA	171 707							
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		WB								
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		WC								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		XE								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW								
	Amendes et pénalités	WJ				Charges financières (art. 212 bis) *		XZ										
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	54 220							
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	68 497	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				K7	68 497							
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									I8						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									ZN							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									WN									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *									WO									
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB		WQ	783							
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX									XR							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3							
TOTAL I										WR	295 207							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									WV							
		- imposées au taux de 0 %									WH							
		- imposées au taux de 19 %									WP							
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW							
		- imputées sur les déficits antérieurs									XB							
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ							
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)											2A		XA					
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY						
	Majoration d'amortissement*											XD						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 senes A)	L5		XF							
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissant immobilièrement (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA									
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC									
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)									PC									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé											Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		XG	68 497
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2							
TOTAL II										XH	68 497							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	226 710	XJ														
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		XL														
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	226 710	XO														

(ligne 1 à 1)
N° 2058-A

Désignation

SAS AA BEAUJOIRE HOTEL

[illegible]

2058A - Détermination du résultat fiscal

(ligne 1 à 1)

N° 2058-A

SAS AA BEAUJOIRE HOTEL

[illegible]

2058AB - Détermination du résultat

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT
N° 2058 Abis
2018

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS AA BEAUJOIRE HOTEL

N° SIRET : 3 3 4 3 5 6 9 3 8 0 0 0 2 0

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE NANTES NORD EST
2 rue DU GENERAL MARGUERITE
BP 23514
44035 NANTES CEDEX 1

Exercice du : 01/11/2017 au 31/10/2018

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	171 707
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	123 500
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	295 207
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	68 497
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		19	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	68 497
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	226 710	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	226 710	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Cegid Group

2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AA BEAUJOIRE HOTEL</u>		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT	11 039
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058BB - Etat de suivi des déficits

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2018

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AA BEAUJOIRE HOTEL

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : SIE NANTES NORD EST
 2 rue DU GENERAL MARGUERITE
 BP 23514
 44035 NANTES CEDEX 1

Exercice du : 01/11/2017 au : 31/10/2018

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes			(2)			
N			(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
			(3)			
	N - 2		(2)			
			(3)			
	N - 3		(2)			
			(3)			
	N - 4		(2)			
			(3)			
	N - 5		(2)			
			(3)			
	N - 6		(2)			
			(3)			
	N - 7		(2)			
			(3)			
	N - 8		(2)			
			(3)			
	N - 9		(2)			
			(3)			
	N - 10		(2)			
			(3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Cegid Group

2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AA BEAUJOIRE HOTEL		Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale ZB
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	156 963		{ - Autres réserves ZD
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes ZE 156 963
					Autres répartitions ZF
	TOTAL I 0F	156 963			Report à nouveau ZG
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II ZH 156 963
RENSEIGNEMENTS DIVERS					
Exercice N :					
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	J7			VQ
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT 944
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	J8	115 249		XQ 125 676
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU 6 917
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS 57 488
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ES	8 137		ST 178 776
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ 369 802
	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW 7 573
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	ZS			9Z 2 801
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX 10 374
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée				YY 93 843
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ 73 986
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *				0B 177 053
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK %
	Numéro du centre de gestion agréé * XP			Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA	226 710	Plus-values à 15° JK	Plus-values à 0° JL	
			Plus-values à 19° JM	Imputations JC	
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15° JN	Plus-values à 0° JO	
			Plus-values à 19° JP	Imputations JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe JJ	8 1 2 3 1 6 2 9 7 0 0 2 5	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

Annexe

Règles et méthodes comptables

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2018, dont le total est de 638 121 euros dégage un bénéfice de 171 707 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2017 au 31/10/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 26/12/2016, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Terrains et aménagements : 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 et 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 11 611 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 9 805 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentat°	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 882	800		11 682
Immobilisations incorporelles	10 882	800		11 682
- Terrains	14 000			14 000
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	112 981	2 600	12 140	103 441
- Installations générales, agencements aménagements divers	366 293	42 461		408 754
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	110 783	14 253	6 814	118 222
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	1 200		1 200	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	605 257	59 313	20 154	644 416
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	122 587		16 502	106 085
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	27 156		27 040	116
Immobilisations financières	149 743		43 542	106 201
ACTIF IMMOBILISE	765 882	60 113	63 696	762 299

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	800	59 313		60 113
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	800	59 313		60 113
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		20 154	43 542	63 696
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		20 154	43 542	63 696

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI STE CIVILE IMMOBILIERE SAINT JOSEPH 44300	76 225	187 157	100,00	68 498
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
SCI STE CIVILE IMMOBILIERE	94 652	94 652	11 433		68 498
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentat°	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 854	2 632		6 485
Immobilisations incorporelles	3 854	2 632		6 485
- Terrains	14 000			14 000
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	96 094	4 161	12 140	88 116
- Installations générales, agencements aménagements divers	288 994	27 072		316 066
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	109 601	2 865	6 814	105 651
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	508 689	34 098	18 954	523 833
ACTIF IMMOBILISE	512 543	36 730	18 954	530 318

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 337 603 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	11 433		11 433
Prêts			
Autres	116		116
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	18 701	18 701	
Autres	293 716	293 716	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 638	13 638	
Total	337 603	326 054	11 549
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	9 805
Interets courus	3 591
Produits à recevoir	871
Total	14 268

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 113,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 15,25 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 500	15,25
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 500	15,25

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/04/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	156 963
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	156 963
Affectations aux réserves	
Distributions	156 963
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	156 963

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/11/2017	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/10/2018
Capital	38 113				38 113
Primes d'émission	68 602				68 602
Réserve légale	3 811				3 811
Réserves générales	164 399				164 399
Résultat de l'exercice	156 963	-156 963	171 707	156 963	171 707
<i>Dividendes</i>		156 963			
Total Capitaux Propres	431 889		171 707	156 963	446 633

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 169 026 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	70	70		
- à plus de 1 an à l'origine	73 872	8 183	33 544	32 145
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 803	59 803		
Dettes fiscales et sociales	27 850	27 850		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 431	7 431		
Produits constatés d'avance				
Total	169 026	103 337	33 544	32 145
Emprunts souscrits en cours d'exercice	55 273			
Emprunts remboursés sur l'exercice	5 812			

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	77 644	100 000	120 583
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	77 644	100 000	120 583

Nantissement du fonds de commerce pour l'emprunt Crédit Agricole de 100 000€

Charges à payer

	Montant
Fnp eau	630
Fnp électricité	677
Fnp gaz	134
Fnp hono. avocat	1 320
Fnp hono. social	1 717
Fnp honoraires cac	2 760
Fnp loyers/charges	27 751
Fnp déchetterie	261
Intérêts courus sur emprunts	37
Intérêts courus à payer	70
Provision congés payés	8 372
Prov ch. soc. congés à payer	2 668
Taxe apprentissage	1 111
Formation continue	1 166
Prov c.e.t.	2 673
Taxes diverses à payer	40
Total	51 387

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Cca produits accueil	584		
Cca pdts entretien	1 667		
Cca fournitures bureau	138		
Cca locations mobilières	198		
Cca maintenance	1 142		
Cca assurances	927		
Cca cotisations	7 868		
Cca médecine travail	97		
Cca redevance	800		
Cca sacem	217		
Total	13 638		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/10/2018
Hôtel restaurant	890 084
TOTAL	890 084

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les produits financiers : 72 089 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/11/2016, la SAS AA BEAUJOIRE HOTEL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL INVANNHOM.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 66 614 euros

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Intérêts restant à courir sur les emprunts</i>	3 809
Autres engagements donnés	3 809
Total	3 809
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	3 809

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, .

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

"AA BEAUJOIRE HOTEL"

15 rue des Pays de la Loire

44 300 Nantes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 OCTOBRE 2018





Eric Lagadec
Commissaire aux comptes

Fabrice Guillery
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2018

A l'associée unique de la Société par Actions Simplifiée « AA Beaujoire Hôtel »,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « AA Beaujoire Hôtel » relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport et comportant 18 pages.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

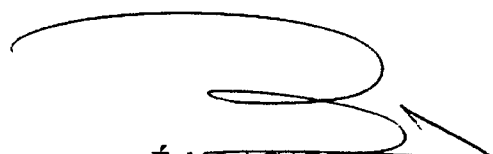


- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pacé, le 26 avril 2019

Le Commissaire aux comptes

Excelis Audit


Fabrice GUILLERY
Responsable technique
Éric LAGADEC
Représentant légal

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/10/18	Net au 31/10/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	11 682	6 485	5 197	7 029
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	14 000	14 000		
Constructions				
Installations techniques, matériel et out	103 441	88 116	15 325	16 886
Autres immobilisations corporelles	526 976	421 717	105 258	78 481
Immob. en cours / Avances & acompte				1 200
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	106 085		106 085	122 587
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	116		116	27 156
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	762 299	530 318	231 981	253 339
Stocks				
Matières premières et autres approv.	7 561		7 561	6 719
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	18 701		18 701	8 210
Fournisseurs débiteurs	9 051		9 051	456
Personnel	143		143	48
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	11 022		11 022	5 210
Autres créances	273 500		273 500	236 348
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	72 525		72 525	86 924
Charges constatées d'avance	13 638		13 638	12 014
TOTAL ACTIF CIRCULANT	406 140		406 140	355 928
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 168 440	530 318	638 121	609 267

Bilan

	Net au 31/10/18	Net au 31/10/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	38 113	38 113
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	68 602	68 602
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	164 399	164 399
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	171 707	156 963
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	446 633	431 889
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	73 872	24 374
<i>Découverts et concours bancaires</i>	70	52
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	73 942	24 426
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		34 632
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	22 463	13 041
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 803	58 608
<i>Personnel</i>	8 438	18 910
<i>Organismes sociaux</i>	12 312	12 509
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	2 110	3 274
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	4 990	5 024
Dettes fiscales et sociales	27 850	39 717
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 431	6 954
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	191 489	177 378
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	638 121	609 267

Compte de Résultat

	du 01/11/17 au 31/10/18 12 mois	du 01/11/16 au 31/10/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	244 850	257 391	-12 541	-4,87
Production vendue	645 234	598 172	47 062	7,87
Production stockée				
Subventions d'exploitation	4 125	6 448	-2 323	-36,03
Autres produits	11 366	12 448	-1 082	-8,69
Total	905 575	874 459	31 116	3,56
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises				
Variation de stock (m/ses)				
Achats de m.p & aut.approv.	81 931	82 558	-628	-0,76
Variation de stock (m.p.)	-842	-1 838	996	-54,18
Autres achats & charges externes	369 803	386 200	-16 397	-4,25
Total	450 891	466 920	-16 029	-3,43
MARGE SUR M/SES & MAT	454 683	407 538	47 145	11,57
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	10 374	10 405	-31	-0,30
Salaires et Traitements	191 895	180 331	11 564	6,41
Charges sociales	42 088	37 533	4 555	12,14
Amortissements et provisions	36 730	31 905	4 824	15,12
Autres charges	7 366	7 486	-120	-1,60
Total	288 452	267 659	20 792	7,77
RESULTAT D'EXPLOITATION	166 231	139 879	26 352	18,84
Produits financiers	72 089	80 599	-8 510	-10,56
Charges financières	674	103	572	556,70
Résultat financier	71 415	80 497	-9 082	-11,28
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	237 646	220 376	17 270	7,84
Produits exceptionnels	675		675	
Charges exceptionnelles		1 575	-1 575	-100,00
Résultat exceptionnel	675	-1 575	2 250	-142,87
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	66 614	61 838	4 776	7,72
RESULTAT DE L'EXERCICE	171 707	156 963	14 744	9,39

Règles et méthodes comptables

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2018, dont le total est de 638 121 euros dégage un bénéfice de 171 707 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2017 au 31/10/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 26/12/2016, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Terrains et aménagements : 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 et 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 11 611 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 9 805 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentat°	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 882	800		11 682
Immobilisations incorporelles	10 882	800		11 682
- Terrains	14 000			14 000
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	112 981	2 600	12 140	103 441
- Installations générales, agencements aménagements divers	366 293	42 461		408 754
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	110 783	14 253	6 814	118 222
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	1 200		1 200	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	605 257	59 313	20 154	644 416
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	122 587		16 502	106 085
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	27 156		27 040	116
Immobilisations financières	149 743		43 542	106 201
ACTIF IMMOBILISE	765 882	60 113	63 696	762 299

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	800	59 313		60 113
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	800	59 313		60 113
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		20 154	43 542	63 696
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		20 154	43 542	63 696

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI STE CIVILE IMMOBILIERE SAINT JOSEPH 44300	76 225	187 157	100,00	68 498
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
SCI STE CIVILE IMMOBILIERE	94 652	94 652	11 433		68 498
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentat°	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 854	2 632		6 485
Immobilisations incorporelles	3 854	2 632		6 485
- Terrains	14 000			14 000
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	96 094	4 161	12 140	88 116
- Installations générales, agencements aménagements divers	288 994	27 072		316 066
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	109 601	2 865	6 814	105 651
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	508 689	34 098	18 954	523 833
ACTIF IMMOBILISE	512 543	36 730	18 954	530 318

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 337 603 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	11 433		11 433
Prêts			
Autres	116		116
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	18 701	18 701	
Autres	293 716	293 716	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 638	13 638	
Total	337 603	326 054	11 549
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	9 805
Interets courus	3 591
Produits à recevoir	871
Total	14 268

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 38 113,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 15,25 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 500	15,25
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 500	15,25

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/04/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	156 963
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	156 963
Affectations aux réserves	
Distributions	156 963
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	156 963

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/11/2017	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/10/2018
Capital	38 113				38 113
Primes d'émission	68 602				68 602
Réserve légale	3 811				3 811
Réserves générales	164 399				164 399
Résultat de l'exercice	156 963	-156 963	171 707	156 963	171 707
<i>Dividendes</i>		156 963			
Total Capitaux Propres	431 889		171 707	156 963	446 633

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 169 026 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	70	70		
- à plus de 1 an à l'origine	73 872	8 183	33 544	32 145
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 803	59 803		
Dettes fiscales et sociales	27 850	27 850		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	7 431	7 431		
Produits constatés d'avance				
Total	169 026	103 337	33 544	32 145
Emprunts souscrits en cours d'exercice	55 273			
Emprunts remboursés sur l'exercice	5 812			

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	77 644	100 000	120 583
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	77 644	100 000	120 583

Nantissement du fonds de commerce pour l'emprunt Crédit Agricole de 100 000€

Charges à payer

	Montant
Fnp eau	630
Fnp électricité	677
Fnp gaz	134
Fnp hono. avocat	1 320
Fnp hono. social	1 717
Fnp honoraires cac	2 760
Fnp loyers/charges	27 751
Fnp déchetterie	261
Intérêts courus sur emprunts	37
Intérêts courus à payer	70
Provision congés payés	8 372
Prov ch. soc. congés à payer	2 668
Taxe apprentissage	1 111
Formation continue	1 166
Prov c.e.t.	2 673
Taxes diverses à payer	40
Total	51 387

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Cca produits accueil	584		
Cca pdts entretien	1 667		
Cca fournitures bureau	138		
Cca locations mobilières	198		
Cca maintenance	1 142		
Cca assurances	927		
Cca cotisations	7 868		
Cca médecine travail	97		
Cca redevance	800		
Cca sacem	217		
Total	13 638		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/10/2018
Hôtel restaurant	890 084
TOTAL	890 084

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les produits financiers : 72 089 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/11/2016, la SAS AA BEAUJOIRE HOTEL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL INVANNHOM.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 66 614 euros

Autres informations**Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Intérêts restant à courir sur les emprunts</i>	3 809
Autres engagements donnés	3 809
Total	3 809
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	3 809

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, .



Excelis

5, rue Jean-Marie David
Parc d'Activités de la Teillais
35740 PACÉ
Tél. : 02 99 85 55 81
Fax : 02 99 85 55 29
contact@excelis-conseil.fr



Excelis Audit - SARL au capital de 2 000 €
inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Rennes



AA BEAUJOIRE HOTEL
Société par actions simplifiée
Au capital de 38 113 €
Siège social : 15, rue des Pays de la Loire
44300 Nantes
334 356 938 RCS Nantes

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DECIDEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 30 AVRIL 2019**

DEUXIEME DECISION - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2018

L'Associé unique décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2018, soit le bénéfice de 171 707 € en totalité en distribution de dividendes.

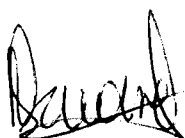
A l'issue de cette affectation, l'Associé unique constate que les capitaux propres s'élèvent à 274 926 € pour un capital social de 38 113 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé unique précise que le montant des dividendes versés au cours des trois derniers exercices est le suivant :

- exercice 2018 : 156 963 € *(non éligible à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques)*
- exercice 2017 : 78 656 € *(non éligible à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques)*
- exercice 2016 : -

Certifié conforme

SARL INVANNHOM
Président de la Société
Représentée par sa gérante
Madame Nathalie SAVOUREL





cabinet 3A

Guillaume LE COURIAUD
avocat - DESS - DJCE

Anne CHATELAIN
juriste - DESS - DJCE

en cabinets groupés avec

cabinet HEBERT

Lionel HEBERT
avocat - DESS - DJCE

cabinet KERMARREC

Arnaud KERMARREC
avocat - Master 2 Droit fiscal des affaires

Rennes, le 5 juillet 2019

Greffes du Tribunal de commerce
2 bis quai François Mitterrand
44200 Nantes

Q BUSIN

Objet : AA BEAUJOIRE HOTEL/ Dépôt des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2018

Madame,

Au nom et pour le compte de notre cliente, la société

AA BEAUJOIRE HOTEL
Société par actions simplifiée
Au capital de 38 113 €
Siège social : 15, rue des Pays de la Loire
44300 Nantes
334 356 938 RCS Nantes

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt en annexe au Registre du commerce et des sociétés, les documents suivants :

- les comptes de la société pour l'exercice clos le 31 octobre 2018
- la décision d'affectation du résultat prise par l'associé unique
- le rapport du Commissaire aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint un chèque bancaire de 45,73 € pour le règlement des frais de dépôt.

Vous voudrez bien nous faire parvenir le récépissé de ce dépôt.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Guillaume LE COURIAUD
avocat

Anne CHATELAIN